



Très revancharde, la direction de la SNET EON a osé... et place tout le personnel des IEG en posture de légitime défense...

Souviens-toi l'été dernier...

Après une lutte exemplaire, soutenus par l'ensemble des personnels et les Syndicats CGT des autres entreprises de la Branche, le personnel de la SNET EON a arraché en juillet dernier l'engagement de la direction et du gouvernement de maintenir l'ensemble des emplois sur les sites, évitant ainsi les premiers licenciements d'agents au Statut des IEG ! Cela a été possible grâce au projet « biomasse » porté depuis le début par la CGT.

Aujourd'hui, nous devons contraindre les pouvoirs publics à respecter leurs engagements alors que vont être versés plus de 2,6 milliards euros d'argent public dans le cadre du projet biomasse. C'est bien un projet d'ampleur nationale diligenté par les pouvoirs publics. Nous devons empêcher EON de porter ce projet seulement pour s'engraisser sur le dos des contribuables ! Le gouvernement doit obliger l'actionnaire à assumer son rôle d'industriel de par l'argent public qu'il va percevoir et annuler les procédures à l'encontre des représentants du personnel.

Au-delà de ça, les directions :

☞ remettent en cause le droit syndical négocié entre elles et les Organisations Syndicales

☞ remettent en cause les libertés syndicales.

Comment aurions-nous pu stopper en avril 2011 les attaques contre le tarif agent si les Organisations Syndicales n'étaient pas présentes et sans droit pour le personnel, actif et inactif ?

Le 6 mars est une date qui s'impose à nous. Si l'on veut arrêter les prétentions de nos employeurs via le MEDEF de nous porter des mauvais coups durant les vacances, nous devons montrer que celles-ci ne sont pas un obstacle à la mobilisation.

Retour sur les dates clés du dossier SNET...

13 juin 2013 : la direction fait du chantage. Elle conditionne l'avenir de 535 salariés de l'entreprise sous le coup d'un licenciement sec et la construction du projet biomasse, à la négociation et la signature d'un PSE (plan social) par la CGT, dans le cadre de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) du 11 janvier 2013, alors même qu'elle vient d'être déboutée au Tribunal sur son PSE. C'est une première dans les IEG !

4 juillet 2013 : malgré le début des vacances, la CGT appelle à la grève (une première !) : action d'ampleur dans les IEG avec un joli rassemblement régional à Gardanne.

10 Juillet 2013 : la lutte du personnel permet d'arracher un accord prévoyant des garanties individuelles et collectives, aucun licenciement dans la branche des IEG, la validation du projet Biomasse à Gardanne.

9 janvier : la direction de la SNET remet en cause le droit syndical, pénalisant le fonctionnement de la FNME CGT.

14 janvier : début du mouvement de grève du personnel de la SNET.

27 janvier : début de la mise à pied avec privation de salaire du Secrétaire Général CGT et de son adjoint, avec procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à licenciement. Motif invoqué : harcèlement et séquestration du directeur ! La FNME CGT décide de ne plus siéger dans les IRP (sauf revendications du personnel) et autres concertations avec des employeurs des IEG...

4 février : grand rassemblement à la Centrale de Gardanne avec conférence de presse en présence des Syndicats CGT de la région Paca et des 14 entreprises en lutte des Bouches du Rhône dans le cadre de la démarche « convergence des luttes » initiée en décembre par UD CGT 13. Lancement de la pétition de soutien.

24 février : les militants menacés de licenciement reçoivent une convocation de l'inspecteur du travail pour participer à l'enquête contradictoire. En effet, la DIRECCTE a été saisie par la direction de l'entreprise pour donner son avis sur une demande de licenciement !

Jeudi 6 mars : rassemblement devant la DIRECCTE à Aix-les-Milles et... ??? => cela dépend de nous !!!

D'ores et déjà, nous savons que nos camarades des régions Rhône Alpes et Languedoc Roussillon accompagnés de leurs Syndicats CGT seront au rendez-vous fixé le 6 mars aux Milles. Il est grand temps de reprendre notre avenir en main !

Quand on s'attaque aux Libertés, c'est à toute la Cgt que l'on s'attaque et c'est toute la Cgt qui y répond !

Le jeudi 6 mars, votre Syndicat CGT Marseille appelle à 4 heures d'arrêt de travail l'après-midi* afin d'être nombreux au rassemblement à 14h00 devant la DIRECCTE d'Aix-les-Milles au Pilon du Roy - Bât. B - Rue Pierre Berthier 13290 Aix-les-Milles.

* Un préavis de 24 heures a été déposé.

Marseille, le 3 mars 2014.